

**ARRETE N° 162.2022**  
**Portant Interdiction d'Accès**  
**Aux Terrains de Football**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de préserver l'état des terrains de football, avenue Louis Romon à Salomé,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'accès aux terrains de football est interdit du samedi 10 décembre au dimanche 11 décembre 2022 inclus.

**Article 2** : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de La Bassée, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 09 décembre 2022.

Le Maire,

Pierre Canesse

